

Bulletin Mycologique 35 - n° 27 novembre 2017

Exposition mycologique 2017 des 28 et 29 octobre

Par Bertrand HELSENS

Avec plus de 900 visiteurs cette année, l'exposition mycologique de la SMR a été un succès. En retardant cette exposition de 2 semaines par rapport aux dates habituelles, nous avons pu présenter environ 310 espèces (165 espèces présentées en 2016 et 470 visiteurs). Un résumé des principales espèces présentées sera fait dans un prochain numéro de ce bulletin.



Photo B.Helsens

Cette exposition ne pourrait se tenir sans l'aide des nombreux bénévoles de la SMR et de l'équipe de l'Ecomusée du Pays de Rennes. Qu'ils en soient tous ici remerciés.

Dès le vendredi 27, des sorties de collecte de champignons étaient organisées et les adhérents de la SMR étaient invités à prospecter chez eux.

⇨ Les détermineurs, Loïc Grillot, France Ledoux, Dimitri Bacro, Philippe Ader, sont à pied d'œuvre dès le samedi 28 en matinée



Photo B.Helsens

La mise en place de l'exposition a débuté le vendredi 27 en soirée pour se terminer le samedi midi.

Identifier les espèces, sortir les étiquettes, disposer les barquettes sur les tables et à la bonne place, soigner la présentation, rafraîchir les espèces... tout un travail réalisé par l'équipe de la SMR.

⇨ *Présentation des champignons*



Photo B.Helsen

Comme l'année précédente, les visiteurs ont été très intéressés par les nombreuses variétés d'algues présentées par André Jolivet.

L'année prochaine nous présenterons sans doute des lichens.

⇨ *Présentation des algues*



L'équipe de vente des livres (Nicole Francq, Cécile Persehaie et Catherine Payant) n'hésitait pas à répondre à toutes les questions posées par les visiteurs.

La vente de livres a d'ailleurs été un succès, certains livres comme le *Bon* et l'*Eyssartier* ont tous été vendus.

16 nouvelles adhésions ont été enregistrées pendant l'exposition (merci à Maryvonne Fichet)

⇨ *La table des ventes de livres.*

Le public, toujours plus nombreux au fil de la journée de dimanche, a été très attentif aux commentaires des animateurs de la SMR.



Photo B.Helsens

A. verna var. decipiens / A. virosa var. levipes

Par Dimitri BACRO

Suite à une remarque de Jean-Philippe Rioult (Département de Biodiversité-Santé, Microbiologie et Biotechnologies Faculté des Sciences Pharmaceutiques UFR Santé UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE) évoquant les ressemblances entre l'*Amanita verna var. decipiens* et une amanite invasive baptisée *Amanita virosa var. levipes*, et dans l'attente d'une étude microscopique des spores (j'ai conservé un excisccatum), j'ai mené ma petite enquête. Après avoir rencontré ce champignon à plusieurs reprises cette année, notamment à Bellême en présence de Denis Lucas, je crois pouvoir affirmer que le champignon rencontré en forêt de Paimpont au mois de Juillet – et présenté dans un précédent bulletin (n° 24 2017-07) comme *Amanita decipiens* – était probablement *Amanita virosa var. levipes*.

Sur le plan macroscopique, les deux espèces sont des sosies presque parfaits et des mycologues aussi chevronnés que Raphaël Hervé, qui s'y intéresse de près, m'ont confirmé que la distinction était difficile. De plus, les deux espèces réagissent fortement en jaune vif au KOH. C'est la forme de leurs spores, globuleuses pour *A. virosa var. levipes*, et ellipsoïdes pour *A. verna var. decipiens* (8-11 x 5,5-7 µm), qui permettrait de les distinguer à coup sûr.

Pour la petite histoire il est étonnant de constater que les Québécois, par exemple, se sont rendu compte très récemment que l'espèce qu'ils appelaient communément *Amanita virosa* était distincte de la *virosa* européenne et s'en distinguerait par sa grande taille (*Amanita virosa* sensu auct. amer. Syn. : *Amanita gigavirosa* Y. Lamoureux). [Voir le lien](#)

Amanita virosa levipes serait donc la « vireuse américaine », apparue ou pour le moins notée en France pour la première fois en 1995, publiée en 2004 par Neville et Poumarat.

Observations et description de Philippe Larue... (auxquelles je souscris sans réserve)



Amanita virosa var. levipes – Photo .D.Bacro

Extrait du site champi.net

Pousse souvent en grand nombre, on en a vu des centaines d'exemplaires en Forêt d'Aizenay en 1998. Alors que *A.virosa* type pousse seulement à quelques exemplaires.

Espèce assez commune dans la région des Pays de la Loire, décrite par Neville et Poumarat en 2004, *Amanita virosa var. levipes* Neville & Poumarat (2004), Fungi Europaei, 9, p. 600 (une première publication sans description, donc invalide, a été faite en 2000 (*Amanita virosa var. levipes* Neville & Poumarat (2000), Bolletino del Gruppo micologico G. Bresadola, 43(2), p. 149 (ad int.) avec la précision des auteurs : ce taxon sera décrit dans le futur, à partir d'exemplaires récoltés en forêt d'Aizenay (85) le 25.09.1999 sous feuillus).

Ecologie

Sous feuillus (chênes et châtaigniers), sol acide.

Description

Cette variété diffère de *Amanita virosa* type, entre autre par sa taille plus importante (6-15 cm) et son aspect plus massif. Chapeau blanc, 6-20 cm, non excentré, moins mamelonné que *A.virosa* type, juste un peu umboné, s'étalant complètement à maturité. Cuticule mate satinée. Marge parfois appendiculée, reste de voile.

Lames libres (comme toutes les amanites), blanc crème, larges et peu ventrues, serrées, nombreuses lamelles et lamellules. Sporée blanche. Parfois reste de voile floconneux sur les arêtes.

Stipe central non pelucheux, juste faiblement fibrilleux, avec un large bulbe. Volve épaisse, membraneuse, dont la partie supérieure est souvent apprimée sur le stipe. Anneau ample, fragile, floconneux.

Chair blanche. Odeur désagréable à maturité, me rappelle l'odeur de vieux miel fermenté (?).

Extrait d'un document de la SMF

R.Courtecuisse écrit : "Ce taxon semble être apparu en 1995 sur le littoral occidental français et pourrait correspondre à un taxon d'origine américaine (non nommé outre-atlantique selon l'enquête réalisée par Neville & Poumarat, 2005, p. 604-605) ; c'est donc peut-être un taxon invasif ?..."

En conclusion

Je confirme avoir observé plusieurs groupes de ce champignon représentant une grosse centaine d'exemplaires en forêt de Paimpont, sous chênes, et l'avoir reconnu dans de nombreux exemplaires apportés à l'exposition.

Notons au passage que si les deux Amanites vireuses, l'europpéenne et l'américaine, sont parfois confondues, elles présentent des caractères bien distincts.

La SMR à la Bourbansais

Par Jean-Claude CHEROT



Photo J.C.Chérot

En 2015, lors du salon « Délice des plantes » à Cesson-Sévigné, où nous représentions la SMR, j'ai été contacté par Mme Michèle Guérard et Mr Olivier de Lorgeril souhaitant notre présence au château de la Bourbansais au « festival des plantes et saveurs au potager ».

Les dates du 30.09 et 1.10- 2017 me permettaient d'honorer cette proposition de représenter la SMR à ce festival.

L'organisation et l'accueil ont été remarquables. La cueillette des champignons a été faite le vendredi par l'organisation et nous-mêmes. 118 espèces de champignons ont été recensées.



Photo J.C.Chérot

Un gîte dans les dépendances du château, était proposé pour la nuit du samedi soir.

Nous avons passé deux jours dans un cadre sympathique, très bien reçus et avec de très bons contacts mycologiques. Une opération à renouveler. Mon épouse m'a aidé à installer le stand et à le tenir pendant ces deux jours.

Amanita ceciliae, une amanite peu fréquente

Par Bertrand HELSENS



Photo M.Cadieux

Le 23 septembre dernier, lors d'une sortie en forêt sur la commune de Gahard, j'ai eu l'occasion de trouver une amanite peu fréquente en Ille-et-Vilaine : L'**Amanite étranglée** *Amanita ceciliae* (Berk. & Br.) Boudier.

L'Amanite étranglée (ou Amanite ceinturée), espèce de grande taille se caractérise par un port robuste et par les critères suivants :

- Un chapeau ovoïde au départ, campanulé ensuite puis aplani de couleur jaune brun à brun rougeâtre ou brun olive plus foncé vers le centre et recouvert d'épais restes de voile grisâtres. La marge est striée sur la moitié du chapeau ;
- Une chair blanche à odeur nulle et saveur douce de noisette ;
- Des lames blanches ;
- Un pied cylindrique, cassant, épaissi à la base et dépourvu d'anneau ;
- Une volve gris cendré, fragile, se décomposant facilement sur le chapeau et sur le pied en bourrelets obliques.



Photo B.Helsens

Cette espèce fait partie des plus grandes du sous-genre Amanitopsis (Amanites sans anneau).

On la trouve dans les forêts de feuillus (ici sous Chênes), les parcs, les clairières, de préférence sur sol calcaire.

Elle pousse de manière isolée ou grégaire



Communiqué de presse du 20/10/2017 : intoxications



Face à la forte augmentation du nombre de cas graves d'intoxication liés à la consommation de champignons signalés aux centres antipoison et de toxicovigilance, l'Anses, la Direction générale de la santé (DGS) et les Centres antipoison renouvellent la mise en garde les amateurs de cueillette et rappellent les bonnes pratiques à respecter.

Depuis le début de la surveillance, début juillet, 32 cas graves d'intoxication par des champignons ont déjà été rapportés aux centres antipoison sur 1 179 cas signalés. Alors que la moyenne annuelle observée est d'une vingtaine de cas graves.

Sur les 32 cas, 20 correspondent à un « syndrome phalloïdien », caractérisé par des signes digestifs survenant en moyenne 10h à 12h après la consommation de champignons et peut être à l'origine d'une atteinte hépatique mortelle en l'absence de traitement. Ce syndrome peut être causé par des amanites (amanite phalloïde, amanite vireuse...), des petites lépiotes ou des galères. Parmi ces 20 cas, deux ont nécessité une greffe hépatique et un troisième cas est décédé.

En raison de ce pic d'intoxications et du nombre élevé de cas graves associés, la Direction Générale de la Santé (DGS) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) renouvellent leurs recommandations à respecter impérativement :

En priorité et en cas de doute, il est indispensable de faire identifier, sa récolte par un spécialiste(pharmaciens, mycologues des associations ou sociétés savantes de mycologie[3]) avant toute consommation ; certaines intoxications pouvant s'avérer mortelles.

Photographier sa cueillette avant cuisson permet au centre antipoison d'identifier le champignon, en cas d'intoxication.

Toutes les régions sont concernées par des intoxications par des champignons, même si elles sont moins fréquentes dans le Nord et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans les cas signalés, 94% des cas ont été provoqués par les champignons cueillis par des particuliers.

En cas d'apparition d'un ou plusieurs symptômes (notamment diarrhées, vomissements, nausées, tremblements, vertiges, troubles de la vue, etc.) à la suite d'une consommation de champignons de cueillette : appelez immédiatement le « 15 » ou le centre antipoison de votre région, et précisez que vous avez consommé des champignons.

[1]<https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2014sa0232Fi.pdf>

[2]<https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2014sa0232Fi.pdf>

[3]<http://www.mycofrance.fr/>

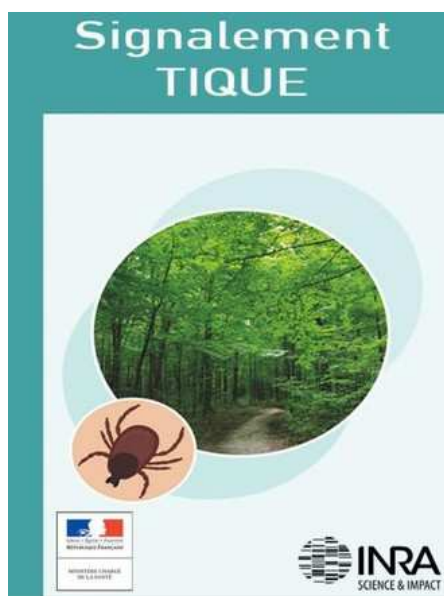
Communiqué de presse du 18/07/2017 : Signalement-Tique !



Une application smartphone pour mieux comprendre et prévenir la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques



Cette application est disponible dès maintenant par téléchargement gratuit pour les smartphones iOS et Android. L'Inra et l'Anses, avec le ministère des Solidarités et de la Santé, font appel aux volontaires qui souhaitent participer aux recherches pour la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent.



Comment ? En permettant une collecte d'informations sans précédent : déclarer sa piqûre ou celle de son animal domestique, la géolocaliser, transmettre une photo et même envoyer les tiques aux équipes scientifiques... Les citoyens et les chercheurs se mobilisent ensemble pour collecter des données indispensables à l'acquisition des connaissances, pour mieux comprendre et prévenir la maladie de Lyme et les autres maladies transmissibles par les tiques.

Les tiques sont le premier vecteur de maladies animales dans le monde, le deuxième pour les maladies humaines après le moustique. Chez l'homme, elles transmettent notamment les bactéries responsables de la maladie de Lyme, provoquant environ 7 000 nouveaux cas par an en France.

Depuis les années 2000, l'Anses, l'Inra et l'École nationale vétérinaire d'Alfort mènent des travaux de recherche sur les tiques, au sein du Laboratoire de Santé animale de Maisons-Alfort de l'Anses et du Laboratoire Tous Chercheurs du Centre Inra Grand Est Nancy.

Cette recherche, allie études fondamentales et recherche participative impliquant les citoyens. Les études développées permettent de mieux connaître les agents pathogènes transmissibles par les tiques et donc de mieux les combattre.

Dans le cadre d'un projet appelé CITIQUE, les chercheurs ont développé avec les partenaires scientifiques, notamment le centre national d'expertise des vecteurs et le centre national de référence de Borrélia, ainsi que le ministère des Solidarités et de la Santé, un site web et une application smartphone appelés Signalement-Tique. L'application peut être téléchargée sur les plateformes AppStore et PlayStore.

Grâce à l'appli Signalement-Tique, un outil pratique et interactif, les promeneurs peuvent disposer d'informations sur la prévention ou comment enlever une tique où qu'ils soient. Elle permettra de fournir des cartes de présence de tiques qui serviront aux actions de prévention.

Grâce à l'appli Signalement-Tique, une collecte de données sans précédent attendue Les données collectées serviront à l'avancée des connaissances scientifiques nécessaires pour mieux comprendre et donc mieux prévenir les maladies transmissibles par les tiques, notamment par la mise au point de modèles d'estimation des risques. Les citoyens participants au projet joueront un rôle décisif et permettront d'apporter des éléments de réponse à de nombreuses questions : peut-on se faire piquer en hiver et en été alors que les périodes propices sont le printemps et l'automne ? Y-a-t-il des heures où les tiques sont plus actives et piquent davantage ? Est-ce qu'on se fait plutôt piquer dans les forêts, dans les parcs urbains ou dans nos jardins ? Quels sont les agents pathogènes les plus présents chez les tiques ? Dans quelles régions ? Les utilisateurs auront ainsi accès à des informations pratiques et à des conseils sur la conduite à tenir lors d'une piqûre de tique.

L'appli Signalement-Tique, c'est permettre aux citoyens d'être mieux informés des risques de contamination par les tiques, tout en les impliquant activement dans la recherche.

Télécharger l'application Signalement-Tique : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.inra.VigiTic>
<https://itunes.apple.com/fr/app/signalement-tique/id1257654095?mt=8>

En savoir plus :

<http://presse.inra.fr/Communique-de-presse/Tiques-maladie-de-Lyme-et-autresmaladies-a-tiques>
<http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communique-de-presse/article/plan-national-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et-les-maladies-transmissibles-417525>
<https://www.anses.fr/fr/content/tiques-et-maladie-de-lyme>

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00

Arrêté préfectoral

Le nouvel arrêté préfectoral portant réglementation de la cueillette des champignons en Ile-et-Vilaine a été publié le 9 octobre 2017 par les services de la Préfecture d'Ile-et-Vilaine (Nous avons apprécié que nos remarques aient été prises en compte).

Il est applicable dès à présent.

Le texte complet de l'arrêté est consultable sur le site internet de la SMR societemycologiquederennes.fr

Les principales modifications par rapport à l'arrêté de 1992 sont :

- Le volume autorisé est de 5 litres par jour et par personne (auparavant : 3 kg / jour / personne) ;
- La cueillette est autorisée de 8 h au coucher du soleil ;
- Interdiction de cueillette dans les forêts domaniales suivantes les mardis et jeudis :
 - Saint-Aubin du Cormier, Fougères, Paimpont, Liffré, Rennes, Mesnil, Montauban-de-Bretagne, Villecartier, Coëtquen (partie située en Ile-et-Vilaine) ;
- Les usages à vocation scientifique ou pédagogique sont autorisés tacitement dans la limite du volume indiqué. Les usages à vocation scientifique ou pédagogique qui nécessiteraient de dépasser le volume indiqué (par exemple dans le cadre d'expositions mycologiques et de sorties d'initiation à la mycologie) devront faire l'objet d'une demande auprès de l'ONF.



Amanita muscaria – Forêt de Rennes le 08/10/2017

Photo B.Helsens